



Le Plessis-Pâté

DÉCISION DU MAIRE N° D-008-2025
PORTANT SIGNATURE DES CONDITIONS DE SERVICES
(AUDIT, MIGRATION, PARAMÉTRAGE) POUR LE
DÉPLOIEMENT DU LOGICIEL MÉTIER AVEC ABELIUM
COLLECTIVITES

Le Maire du Plessis-Pâté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2122-22,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 23 mai 2020 délégrant au Maire ses pouvoirs en vertu de l'article L 2122-22,

DÉCIDE

Article 1 : De signer une convention de prestation avec la société Abélium Collectivités pour l'installation, le paramétrage et la formation des utilisateurs du Logiciel DOMINOWEB version 2 et du Portail Famille version 2, pour un montant total de 10 755 € HT.

Article 2 : la convention encadre les modalités de services tels que l'audit, la migration, le paramétrage et la formation.

Article 3 : Cette décision sera inscrite au registre des actes de la Mairie et copie en sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de Palaiseau.

Fait au Plessis-Pâté, le 24/01/2025

Fait et décidé les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire certifie exécutoire, sous sa responsabilité, le présent acte.

Il informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles, dans un délai de deux mois à compter de la présente notification ou publication électronique.

Date de télétransmission du présent acte au contrôle de légalité :

Date de sa publication électronique:



Le Maire

Sylvain TANGUY